

Conseil général du 25 août 2015

Intervention du groupe socialiste sur le rapport relatif aux mesures d'économies touchant le personnel communal, du 17 juin 2015

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Après les comptes 2014 catastrophiques, le budget 2015 révisé dramatique et les mauvaises nouvelles conjoncturelles qui s'accumulent pour le budget 2016 et les comptes 2015, le groupe socialiste a accueilli ce rapport avec une certaine appréhension ... soyons honnête, la boule au ventre.

La boule au ventre de la responsabilité d'élu, celle que l'on doit assumer à contre-cœur, mais avec intelligence, humanisme et bien sûr la fibre sociale qui anime notre groupe dans tout son engagement.

Comptes 2014

Pour rappel, les comptes 2014 présentaient un déficit de 12'000'000, soit une différence de 14'000'000 avec le budget 2014, essentiellement due à un recul net important des rentrées fiscales. La différence entre les recettes fiscales 2014 budgétisées de 133'000'000 contre 118'200'000 dans les comptes 2014, soit une différence de 14'800'000 est abyssale. Nous ne reviendrons pas sur les causes de cette énorme différence.

Budget 2015 révisé – perspectives comptes 2015

Quant au budget 2015 révisé, que le Conseil général vient d'accepter, il est déficitaire de **11,5 millions** et il ne devrait rester à la Ville que **5 millions** de fortune à la fin de l'année 2015, mais le ralentissement économique se concrétise dramatiquement pour les comptes 2015.

En résumé, les recettes fiscales sont passées de 2012 à 2015 de 126'000'000 à 116'000'000, soit 10'000'000 de moins.

Ainsi, contrairement à ce que certaines voix populistes laissent toujours entendre, et ce malgré les nombreux rapports et analyses du problème, cette différence-là ne provient pas de l'erreur budgétaire de Monsieur Monnard de 6'000'000, et encore moins d'une erreur du Conseil communal mais :

1. d'une part d'une baisse conjoncturelle des PM, pour la moitié environ
2. et, d'autre part, pour l'autre moitié, de la réforme de la fiscalité :
 - celle des entreprises pour 2'200'000 ;
 - et celle des personnes physiques pour 1'500'000, malgré l'augmentation de la population.

Par conséquent, avec, semble-t-il les communes des Brenets et de La Tène, la ville de La Chaux-de-Fonds semble être une des seules commune du canton autant impactée par les récentes réformes fiscales.

Budget 2016

Mais ce n'est pas tout, alors que la situation financière de notre collectivité est désastreuse, les mauvaises nouvelles s'accumulent.

Le Conseil communal et notre législatif, qui travaillaient déjà sans relâche pour trouver 7'000'000 d'économies afin de présenter un budget 2016 toujours déficitaire de près de 5'000'000, doivent maintenant faire face à la préparation d'un budget 2016 qui s'annonce encore plus difficile à cause des mesures décidées sans discernement et annoncées unilatéralement par le Conseil d'Etat.

1. Il y a tout d'abord la bascule de l'impôt sur les frontaliers. Cette bascule représente une perte de **2,2 millions** pour la ville.
2. Ensuite, notre tissu industriel souffre, les recettes fiscales PM déjà basses pourraient devenir anémiques pendant que d'autres communes et le canton profitent de la réforme de l'imposition des personnes morales, ce dernier se payant même le luxe de rembourser 50'000'000 de sa dette dans ses comptes 2014 bénéficiaires et certaines communes déjà les plus riches pensent à baisser encore leurs taux d'impôts communaux.
3. il faut encore ajouter la loi sur l'approvisionnement en électricité qui pourrait entrer en vigueur en 2016; cette loi propose de baisser drastiquement les redevances communales et d'exonérer les gros consommateurs, ce qui coutera à la ville au moins **1,5 million**.
4. Finalement, à ces perspectives financières déjà extrêmement difficiles, s'ajouteraient encore les reports de charges prévus sans discernement aucun par l'Etat, qui s'élèveront pour la Ville à plus de **2 millions** pour 2016 et à plus de **7 millions** pour les années 2017 et suivantes.

Ce ne serait donc plus 10'000'000 qu'il faudrait économiser pour retrouver l'équilibre, mais près de 20'000'000.

Si après un tableau pareillement noir certains groupes continuaient de nier l'évidence de la nécessité de prendre des mesures de crise ou persistaient à chercher des coupables pour se profiler en sauveur de la cité, au lieu de prendre leurs responsabilités d'élus, humainement, dignement et avec intelligence, **nous refuserions toutes leurs propositions**, notamment les prélèvements linéaires de 10%, les suppressions de postes sans analyse des besoins ou encore la suppression du 13ème salaire.

Reports de charges, réformes de la fiscalité et autres décisions cantonales

Oui, nous devons nous battre pour retarder l'échéance de la bascule d'impôt des frontaliers, nouveau hold up des communes riches sur les pauvres.

Oui, nous devons tout faire pour différer l'entrée en vigueur de la loi sur l'approvisionnement sur l'électricité pour ce qui est de la baisse des redevances. Il n'y a aucune urgence.

Oui, nous devons remettre sur la table du Conseil d'Etat et du Grand Conseil les réformes de la fiscalité dont la répartition des bénéfiques est profondément inégale. En effet, il n'est pas juste et il n'est pas social et que cette réforme ne profite pas à tous les citoyens et citoyennes de ce canton. Les résultats concrets de cette répartition des revenus de l'impôt sont la négation même de la rhétorique du Conseil d'Etat. Alors que le canton prône un seul espace tout en niant le rôle de centre à notre ville. Pour que le canton ne devienne plus qu'un seul espace, il ne suffit pas de se lever devant le Grand Conseil et de dire « un canton un espace », ni d'écrire dans les rapports « un canton un espace », ni de répéter inlassablement « un canton un espace ».

Oui, pour que les slogans se concrétisent il faut de l'action. C'est pourquoi nous revendiquons la réforme de la réforme de la fiscalité sous le slogan « un canton, un seul espace et une répartition des recettes fiscales équitable ».

et pourquoi pas une fiscalité unique !

en effet, ceux qui se permettent de proposer une circonscription électorale unique, devraient avoir le courage de l'accompagner d'une fiscalité unique. Alors peut-être leur slogan « un canton un espace » prendrait tout son sens.

Enfin, Oui nous devons aussi nous battre contre les reports de charges prévus par le canton pour qu'ils ne se concrétisent pas sans compensations équitables.

Mais, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, pour gagner les batailles que je viens d'évoquer, il faudra être un minimum crédible.

Or, ce n'est pas en refusant toutes mesures, ni en pointant du doigt quelques responsables politiques que nous gagnerons, au contraire.

Au contraire, c'est bien en prenant nos responsabilités ce soir sans se voiler la face et sans lancer d'écran de fumée.

Sans nier que même si nous gagnons sur la réforme de la fiscalité et sur les reports de charges, la situation financière de notre commune est critique et nécessite des mesures drastiques et dures dignes d'un effort de guerre.

Les groupes qui dans ce parlement voudraient reporter la responsabilité des efforts à fournir sur le canton uniquement ou sur les membres du Conseil communal de manière punitive ne font preuve que de populisme et ne veulent pas voir la réalité en face.

Sur les mesures

Face à cette situation financière c'est avec la conscience de toute la responsabilité qui pèse sur nos institutions que notre groupe a pris connaissance du rapport relatif aux mesures d'économies touchant le personnel communale.

Tout d'abord, nous tenons à relever que si le Conseil communal et les syndicats ne sont finalement pas arrivés à un accord formel et officiel sur les mesures qui nous sont proposées ce soir, nous constatons que les partenaires sociaux ont joué pleinement leur rôle et que les premières propositions d'économies de l'employeur ont évoluées socialement.

Les syndicats ont ainsi obtenu des mesures plus sociales et divisées par deux les

premières propositions du CC.

Nous tenons ici tout particulièrement à remercier les syndicats ainsi que notre conseiller communal et président de la ville Théo Huguenin-Elie pour l'énorme travail accompli.

Les retenues proposées ne sont donc pas linéaires et aveugles, mais progressives et socialement réfléchies en tenant compte du revenu et en assurant un salaire égal au revenu 2015 pour les salaires inférieurs à 5'000.

En effet, alors que d'autres collectivités publiques prélèvent ou ont prélevé pendant des années des contributions dites de solidarité de 2.5% linéaires et aveugles et qu'elles n'appliquent pas ou rarement le règlement sur la progression des salaires, les mesures qui sont proposées ce soir sont progressives, ne touchent pas les progressions salariales automatiques qui concernent principalement les jeunes et les bas salaires et assurent un salaire équivalent au revenu de 5'000 ou moins.

Concrètement :

- les salaires jusqu'à 5'000 contribueront à hauteur de 1.5% avec la garantie de toucher au minimum leur salaire de 2015 ;
- les salaires jusqu'à 7'500 contribueront à hauteur de 1.66%
- ceux jusqu'à 10'000 à hauteur de 1.875%
- et le Conseil communal à hauteur de 2.7%

ainsi, comparées aux mesures salariales de 2006 et 2007, seul le Conseil communal contribuera aux mesures de crise plus en 2016-2017 qu'en 2006-2007.

à ce sujet, puisque le rapport ne le dit pas nous souhaitons savoir combien de postes sont concernés par la garantie sociale du salaire au dessous de 5'000 et pour quel montant global.

Enfin, il est vrai que certaines propositions pertinentes des syndicats n'ont pas été retenues.

Toutefois, nous estimons, comme le CC, qu'il est juridiquement et socialement plus judicieux d'annoncer aujourd'hui déjà lesdites mesures. En effet, les contrats de droit privé et de droit public ne peuvent pas être bouleversés du jour au lendemain et il est important que les collaborateurs puissent se préparer et dans la mesure du possible s'organiser.

De plus, vu le gel des engagements et les non-remplacements annoncés, nous voyons mal comment compenser les mesures de crises qui auront des effets sur la charge de travail des collaborateurs par un prêt en heures de travail qui les mêmes effets.

Au surplus, si par miracle des solutions se dessinaient déjà d'ici la fin de l'année pour revoir la répartition des recettes fiscales, alors des corrections pourront être votées dans le cadre du Budget 2016.

Oui, nous y reviendrons, il ne serait pas sot d'évaluer les missions indispensables avant de fixer les mesures d'économies sur les salaires. Mais ne soyons pas dupes ou populistes, les deux types de mesures seront nécessaires et le plus vite possible. C'est dans ce sens que nous comprenons que le présent rapport présente des mesures

dites initiales.

Toutefois, nous relevons que des mesures lourdes ont déjà été votées dans le cadre du budget 2015 révisé.

Concernant les autres mesures, soit le gel ciblé des engagements, le délai de carence et le non remplacement, certes ils sont de la compétence du Conseil communal, mais nous n'accepterons pas d'autres mesures plus douloureuses sans réévaluation de l'ensemble des prestations.

Quant à l'arrêté proposé par le NPL, il est le copier – coller de l'arrêté du 8 mars 2006 du Conseil d'Etat fixant les conditions et les modalités de remplacement de personnel et de création de nouveaux postes en sein de l'Etat

... sauf que ses auteurs ont supprimé l'article 7 concernant les enseignants et le personnel de l'hôpital psychiatrique et qu'ils ont oublié de renuméroter les articles suivants dans leur copier – coller. Il manque donc l'article 7.

Vu ce qui précède, nous estimons, à l'instar de l'exécutif cantonal, que les mesures en questions sont des mesures opérationnelles de la compétence du CC. Partant nous invitons le CC a adopter un tel arrêté afin de cadrer son activité, *mais nous ne le voterons pas estimant qu'il ne relève pas de nos prérogatives. (en fonction de la position des autres groupes on pourrait le voter).*

Budget 2016 et évaluation des missions indispensables

oui, il faudra réévaluer les missions de l'administration communale et réorganiser les prestations.

Et Oui, ces mesures auront des conséquences sur le travail du personnel.

C'est pourquoi il faudra associer et préserver la santé des collaborateurs. Les cadres devront prendre la mesure des conséquences des non-remplacements et des délais de carence. Il est impératif de tout mettre en oeuvre pour conserver la motivation et les conditions de travail du personnel, malgré la retenue de crise.

Par ailleurs, afin que les mesures soient bien comprises et les collaborateurs préservés de la grogne de la cité, la population devra être dûment informée si les prestations doivent être réduites au niveau des horaires, ou si des délais d'attente ou des suspensions de procédures doivent être mises en place.

Les cadres et le Conseil communal devront être en première ligne pour expliquer lesdites conséquences et le personnel sur le terrain ou derrière le guichet ne devra pas être livré à lui-même.

Nous demandons au CC ce qu'il pense mettre concrètement en oeuvre pour encadrer le personnel et informer nos citoyens.

Conclusion

C'est donc avec regret et à contre-cœur, mais en prenant toute la mesure de la situation dramatique de nos finances, et ce indépendamment des décisions cantonales de ces dernières années et à venir, et partant de nos responsabilités d'élus que la majorité du groupe socialiste acceptera ce rapport et les arrêtés du Conseil

communal tout en demandant que soit porter une attention particulière aux conditions de travail des collaborateurs, spécialement pour les professions pénibles et les collaborateurs aux revenus les plus faibles.

Merci de votre attention

PJO – 24.08.2015